



UNION REGIONALE NORD - PAS DE CALAIS UNION REGIONALE PICARDIE

Participaient au titre de FO :

André CLETY FGF Picardie
Joël CANGE, FGF Nord – Pas de Calais

Compte rendu de la troisième réunion de l'instance informelle de dialogue Nord pas de Calais – Picardie du 23 JUIN 2015 à Lille

Présents : Le préfet préfigurateur, les directeurs régionaux et les organisations syndicales (FO – CGT – FSU – Solidaires – CFDT – UNSA).

Ordre du jour

- introduction : présentation de Monsieur le Préfet préfigurateur sur le point d'avancement de la démarche
- présentation des projets : tour de table des directeurs
- état d'avancement des dispositifs d'accompagnement RH
- actions de communication engagées
- temps d'échanges

Monsieur le Préfet Cordet,

Les ministres lors de leur visite à Lille et Amiens ont insisté sur les nécessités d'équilibre territorial, sur la nécessité de proximité – et celle de faire en sorte le moins de mobilité fonctionnelle et si possible pas de mobilité géographique.

Les propositions présentées ne sont que des propositions à ce stade.

Présentation de l'état d'avancement des travaux (*sur support papier...pas de transmission des documents avant la réunion...*) – pas de localisation géographique entre Lille ou Amiens pour les services à ce stade se sera le choix du premier ministre en juillet. Nous en sommes au 1^{er} stade d'un processus qui sera validé ou non.

Déclarations de FO (jointe) - Solidaires - CGT - UNSA

La déclaration FO est jointe au présent compte-rendu, elle tient compte des conclusions de la Préfecture de Picardie dans son diagnostic territorial du 27 avril 2015 (que nous avons récupéré juste avant la présente réunion) qui conclut que la réforme va engendrer un profond déséquilibre politique, institutionnel et économique entre les deux régions Nord pas de Calais et Picardie. (FO partage totalement son analyse)

PRESENTATION DES PROJETS

Présentation du Rectorat

Présentation par le coordonnateur du rectorat et non préfigurateur – 2 hypothèses font l'objet de 2 dossiers distincts – dossier présenté prend en compte l'hypothèse de la fusion - copie partagée entre les recteurs d'Amiens et Lille - 1 seule région – 1 seul recteur – 2 sites

Intervention des OS :

Les OS se déclarent favorable au projet de coordination renforcée –
Différence de traitement entre le Nord PdC et la Picardie »le diagnostic territorial a été donné aux OS de Picardie alors que les OS du NORD PdC ne l'ont pas reçu la demande est donc faite de la plus large transparence et d'une égalité de traitement –
Aura-t-on les projets ?

Réponse Préfet « non » car ce sont des projets, vous aurez la mouture définitive du premier ministre. (PS : cette réponse s'applique à l'ensemble des projets)

Présentation de l'Agence Régionale de Santé

Pas de mobilité géographique contrainte – mobilités géographiques désirées – Maintien des 7 sites actuels – Présence de direction, à minima « adjoint », sur les 2 sites -
Postes reconfigurés – mobilité fonctionnelle (une partie des missions qui échappent aux collaborateurs sans que ce soit la totalité du poste) – jusqu'au 1er janvier 2018

Intervention des OS : Qu'est ce qui change ?

Réponse Administration : l'organisation – dans un premier temps les 2 programmes régionaux de santé jusqu'au 31 décembre 2017 – prochain programme 2018 sera travaillé en commun

Présentation Direction Régionale des Finances Publiques

Une cinquantaine d'emplois concernés sur 3000 agents – Poste comptable du Conseil Général sera localisé au CG – pour les missions départementales et supra départementales cela restera exercé comme aujourd'hui -

Paierie : maintien jusqu'à la fin de gestion de 2015 des 2 régions

Interventions OS :

Quand connaîtra-t-on le chef-lieu de région ?

Réponse Préfet : provisoirement Lille ensuite la nouvelle assemblée régionale définira la capitale régionale. Le chef lieu de région pourrait être différent de la capitale régionale mais ce sera une décision politique qui viendra en temps venu.

Présentation Direction Régionale des Affaires Culturelles

Réflexion inter-départementale au niveau de certains dossiers- ça existe déjà mais c'est appelé à se développer – travail en axe de transversalité et non de spécialisation – **a tenu compte du dialogue social** - Chefs de pôle qui correspondent au terrain - équipes de proximité –

Intervention FO : FO s'est félicité qu'apparemment une concertation constructive ait eu lieu et que celle-ci ait fait évoluer les projets. Preuve que malgré le temps contraint un dialogue social constructif aurait pu être engagé au lieu d'une information des OS.

Présentation DREAL

Efficace – lisible de l'extérieur – adaptation aux territoires - bi site - spécialisation fonctionnelle – fonction d'état major avec DRH - un SG unique – site proximité sur les 2 sites -

Intervention FO :

Du fait du choix de la spécialisation le nombre de mobilité fonctionnelle et ou géographique risque d'être important pouvez nous indiquer le nombre de postes impactés.

Il apparaîtrait selon le diagnostic territoriale que la Direction Régionale de l'ADEME pourrait être intégrée à la DREAL, qu'en est il de cette réflexion.

Réponse Administration

Une centaine de postes seraient impactés

Pour l'instant le projet n'a pas été plus creusée que cette réflexion

Présentation DRAAF

Scénario inversable mais pas forcément symétrique – Le service créé sera de type « France AGRIMER »

Spécialisation des sites

Intervention FO

Du fait du choix de la spécialisation le nombre de mobilité fonctionnelle et ou géographique risque d'être important pouvez nous indiquer le nombre de postes impactés.

FO reprend les propos de Mme Lebranchu qui souhaite une grande direction de l'Agriculture à Amiens et s'interroge sur le transfert éventuel du service de l'alimentation à la DDPP...

Réponse Administration :

Le projet de départ comportait la possibilité que certains services spécialisés se retrouvent soit à Lille soit à Amiens. Cela a été abandonné au profit de bi-site afin de répondre à la demande de la Ministre de peu ou pas de mobilités de ce fait environ 10 à 15 postes seront affectés par des mobilités principalement fonctionnelles.

Le gouvernement recherche un équilibre territorial

Présentation DIRECCTE

6 sites - se réinvestir sur la politique du titre - filière selon la dominante économique territoriale – Séparer le versant économique du versant emploi

Renforcer les Unités territoriales picardes qui sont aujourd'hui en difficulté

Intervention FO :

Les services créés ont besoin d'une identité, il existe en DREAL des CLAS qui jouent un lien important de cohésion sociale, cela ne devrait-il pas exister dans les autres services ?

Concernant le pôle C – Qu'en est-il de la proposition de Monsieur Macron...

Réponse Préfet :

La proposition remontée au Premier Ministre sera celle présentée en séance par les directeurs, il y a eu des arbitrages du 1^{er} Ministre

CRP et RUI ne seront pas fusionnés même si c'est une proposition de la Préfète de Picardie
Création d'un comité local d'action sociale (CLAS) en DIRECCTE proposé par les OS de la DIRECCTE ? Proposition retenue et qui sera défendue dans le Projet

Présentation DRJSCS

Spécialisation cohérente et durable –

Problématique de la pérennité fonctionnelle pour les services à petits effectifs

Inclusion sociale : prioritairement porté par les services de l'Etat seront revisités dans le cadre de la loi Nôtre

Conserver de nombreuses compétences rares

Constat d'un turnover important-

Intermodalité fonctions régaliennes de contrôle

Intervention FO :

Qu'en est-il de l'idée que certains agents de la direction régionale aillent en DDCS

Réponse Préfet : oui, l'idée n'est pas abandonnée...même si le Directeur de la DRJSCS ne l'a pas évoqué...

Intervention FO :

Du fait du choix de la spécialisation le nombre de mobilité fonctionnelle et ou géographique risque d'être important pouvez nous indiquer le nombre de postes impactés.

Réponse Administration :

Plus ou moins 40 postes seraient impactés

PRESENTATION DU DISPOSITIF RH par la directrice de projet (Anne Lorraine LATTRAYE) :

Le Préfet a envoyé le 12 juin l'ensemble du dispositif RH aux directeurs.

Suivi particulier à 3 niveaux au sein de chaque administration en dehors de la chaîne hiérarchique (assistantes sociales?)

Réseau conseillers mobilité carrière. Ceux-ci sont 31 , chaque service dispose à ce jour d'au moins un conseiller. L'effort devra porter sur la formation de ces conseillers.

Création d'un annuaire de référents

Plate-forme RH

Prioriser les détachements et l'affectation avec avis de la CAP obligatoire.

Suivi particulier des cadres – les premiers à entrer dans le dispositif sont les directeurs

Maintien de la NBI sur 5 ans pour la totalité du montant sur 3 ans puis dégressif la 4ème et 5ème année

La Prime de Restructuration de Service se transforme en PARRE : différentes avancées (montant – distance réduite pour y avoir droit – indemnisation de la mobilité du conjoint)

Une indemnité de mobilité fonctionnelle est créée sous conditions d'une formation minimum de 5 jours pour la prise de poste

IDV (Indemnité de départ volontaire) : assouplissement de la limite d'âge à 2 ans de la retraite

Prise en charge des frais de déménagement : extension de la majoration de 20 %

L'ensemble des aides seraient cumulables

FO :

Pour le moment l'essentiel du dispositif est encore en discussion à la DGAFP, la FGF ne manquera pas de vous informer dès que celui-ci sera connu et applicable. Notre combat étant toujours pas de mobilité contrainte.

Une instruction du Préfet Névache est parvenue aux services leur indiquant que dans les CT communs, la possibilité de voter à la demande des OS devait être accordé aux OS mais que ce vote n'aurait aucune valeur juridique.

Intervention des OS :

Les OS ont signalé que lors d'un CT commun, chaque CT avait le pouvoir de vote individuel.

Demande d'un surnombre provisoire de postes dans les directions régionales afin de régler certaines situations difficiles.

Commentaires FO :

La réunion d'hier a permis de mettre en évidence les grandes contradictions du processus de mise en œuvre de la réforme territoriale.

Réforme à la hâte, sans concertation et sans transmission des documents avant les réunions, chacun détenant des informations qu'il ne communique pas aux autres.

Même les directeurs régionaux semblent découvrir le diagnostic territorial transmis par le Préfet au 1^{er} Ministre (que nous avons récupéré directement auprès des services du 1^{er} Ministre...sic)

Qui souhaite vraiment cette réforme territoriale ?? Peut-être juste le Président de la République, le 1^{er} Ministre, Bruxelles et le monde de la finance ??? La question est posée...

La première phase se termine avec la validation des macro-organigrammes, sachant que nous ne connaissons pas dans le détail le projet adressé par le préfet au Premier Ministre et qu'il sera donc difficile de connaître les éventuelles modifications apportées par ces services.

Nous devons rester mobilisés pour la deuxième phase qui débute avec la création des micro-organigrammes, le règlement de la bourse aux postes...etc)